



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-83-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 4 avril 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 876-83-2016 modifiant le règlement de zonage 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les usages permis et normes applicables dans les zones H04-407, H04-407-1, P01-112 et H01-170.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 19 avril 2016.

Prenez en outre avis que le règlement numéro 876-83-2016 est entré en vigueur en date du 19 avril 2016 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 16h.

Bromont, ce 4^e jour de mai 2016.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA